



# LIVRET FUTSAL

Saison 2017/2018



## **Edito**

*On ne peut que souhaiter que les 200 pratiquants que représente le Futsal en Maine et Loire se rencontrent avec un total fair-play et s'intègrent, autant que possible, à la vie de leur club.*

*Organisée dans un cadre compétitif, la pratique « futsal » doit respecter les règles (fédérales, régionales et départementales) si elle veut être pleinement reconnue et se développer.*

*Nous avons regroupé dans ce petit livret les recommandations et informations essentielles concernant cette pratique ; le contenu est perfectible et évolutif suite aux remarques et observations que chacun peut faire ...*

*Bonne saison à la Commission organisatrice et à tous les amateurs de Futsal.*

**Guy RIBRAULT**

***Président du District***

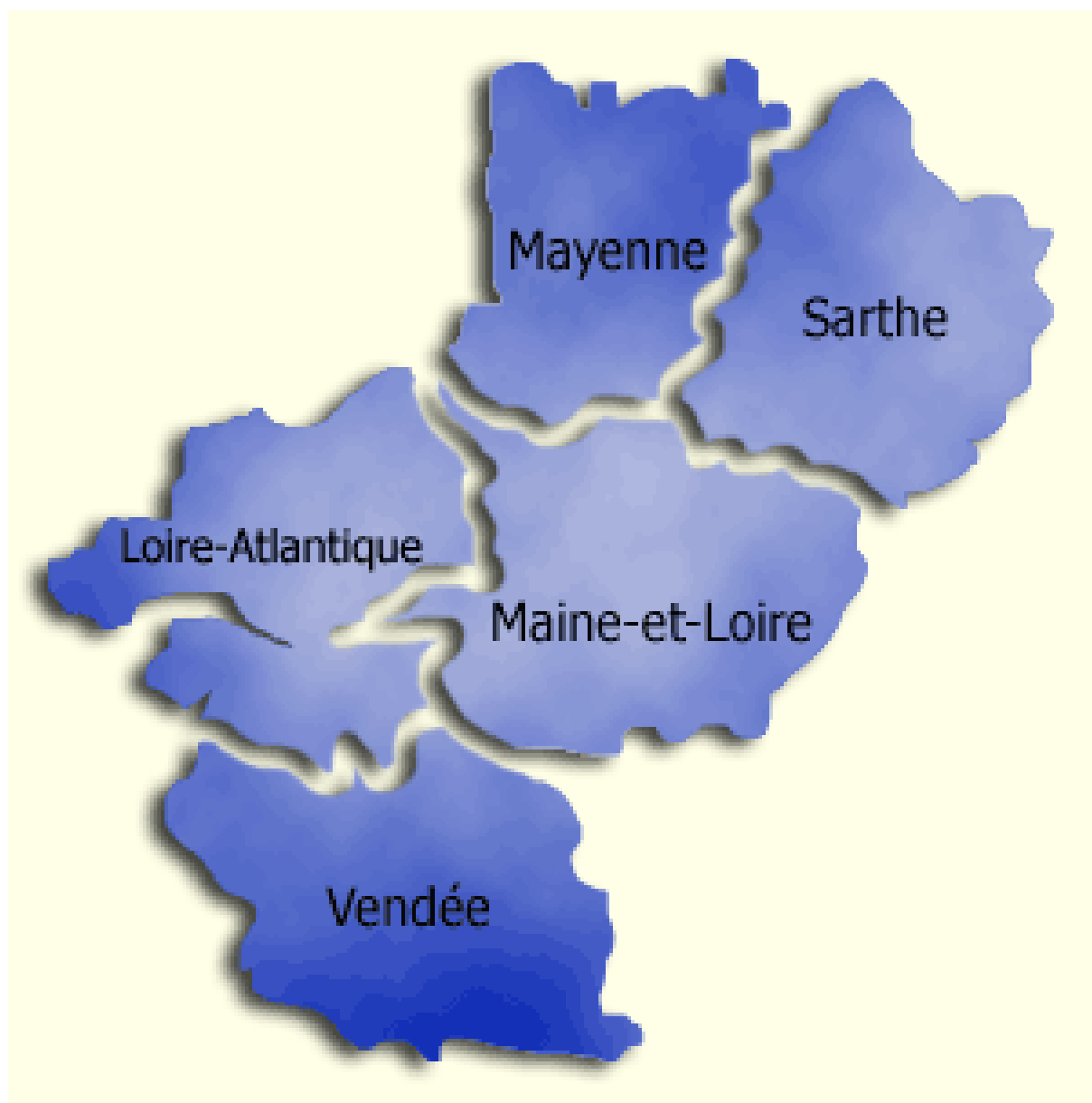
# SOMMAIRE

1. **ORGANISATION DU FOOTBALL – page 4**
2. **LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LOIRE – page 5**
3. **ORGANIGRAMME DU DISTRICT 49 – page 6, 7 et 8**
4. **ORGANISATION DU FOOTBALL DIVERSIFIE – page 9**
5. **CALENDRIER DE LA SAISON 2017/2018 – pages 10 et 11**
6. **REGLEMENT DU CHAMPIONNAT SENIORS FUTSAL 2017/2018 – pages 12 et 13**
7. **Liste des équipes engagées en championnat seniors Futsal Saison 2017/2018 – page 14**
8. **REGLEMENT DE LA COUPE ANJOU SENIORS FUTSAL 2017/2018 – pages 15 et 16**
9. **Liste des équipes engagées en coupe Anjou seniors Futsal 2017/2018 – page 17**
10. **REGLEMENT DU CHALLENGE DE L'ANJOU FEMININ FUTSAL – pages 18 et 19**
11. **DIRIGEANTS ET JOUEURS INITIES A L'ARBITRAGE FUTSAL – page 20**
12. **RAPPELS – pages 21, 22 et 23**
13. **DISPOSITIONS FINANCIERES DES COMPETITIONS FUTSAL 2017/2018 – page 24**
14. **DATES A RETENIR – page 25**
15. **TABLEAU DES CRENEAUX ET SALLES – page 26**
16. **CONTACTS DISTRICT (SECRETARIAT) – page 27**
17. **COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL – Page 28**
18. **Liste des joueurs ou dirigeants initiés à l'arbitrage Futsal – Pages 30 et 31**

# 1. ORGANISATION DU FOOTBALL



## LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE



## ORGANIGRAMME DISTRICT 49

### LE COMITE DE DIRECTION

**RIBRAULT Guy, président**

GASTINEAU Jack, vice-président délégué

LANDEAU Geneviève, secrétaire général (*représentante des féminines*)

PAQUEREAU Gérard, trésorier

CORNEC Sébastien, secrétaire général adjoint

BELLARD Jean Michel

DOGUET Richard

PERROT Michel

AUGEREAU Jean Baptiste

BARLIER Cyril (*représentant des arbitres*)

CHARBONNIER Jacques

COIFFARD Albert

DEVID Serge

FOUCHER Philippe

HAMARD Jacques (*représentant des éducateurs*)

LEROY Pierre (*Médecin*)

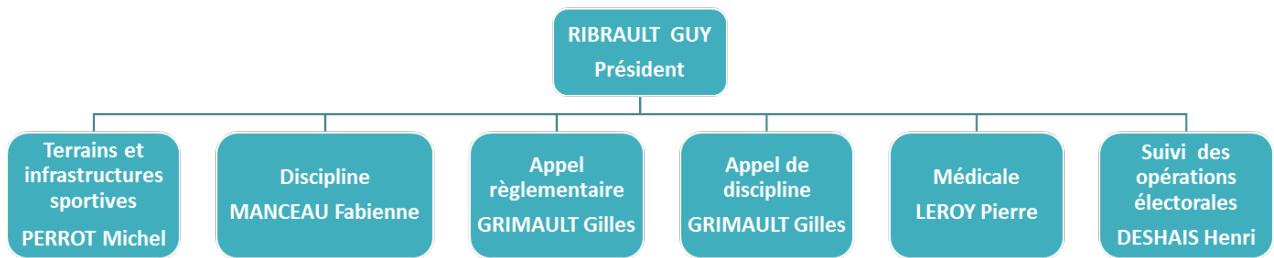
MANCEAU Fabienne

MERLET Xavier

SALMON Eric

SARRAZIN Fabrice

### LES COMMISSIONS RATTACHEES AU PRESIDENT



## LES PÔLES

**Pôle financier**  
**PAQUEREAU Gérard**

**Pôle Communication**  
**LANDEAU Geneviève**

Finances  
PAQUEREAU Gérard

Communication  
Externe & Interne

Partenariat & sponsoring  
PERROT Michel

Evènementiel

## LES PÔLES Liés aux activités sportives

**Pôle compétitions**  
**GASTINEAU Jack**

Commission sportive  
TESSIER Yannick

Commission Arbitrage  
DOGUET Richard

Commission vétérans  
DELPLACE Patrick

Commission jeunes  
MERLET Xavier

Commission  
statut de l'arbitrage  
DOGUET Richard

Commission Loisirs  
DUMAS Dominique

Commission féminines  
LORANT Ghislaine

Commission  
Détection, recrutement  
et fidélisation arbitres  
CAILLEAU Marc

Commission Futsal  
FRESHARD Willy

**Pôle technique & foot  
animation**  
**BELLARD Jean Michel**

Commission technique  
HAMARD Jacques

Foot à 8  
(U11 & U13)  
TOUBLANC Thierry

Foot en milieu  
scolaire

Foot à 3 et 5  
(U7 & U9)  
FOUCHER Philippe



## 4. ORGANISATION DU FOOTBALL DIVERSIFIE EN MAINE ET LOIRE

→ 3 pratiques régulières : VETERANS – LOISIR – FUTSAL

### VETERANS

DELPLACE Patrick	Président	
BOZZINI Jean Paul	Secrétaire	57 équipes engagées
ROBERT Michel	Vice-Président	matchs le dimanche matin à 9 h
DELAUNAY Jean Loup	Membre	
VESPIER Jean Pierre	Membre	

<b><u>CHAMPIONNAT 2017-2018</u></b> Matches Aller/Retour D1 – Groupe unique D2 – Groupe unique D3 – Groupe unique D4 – Groupes A & B	<b><u>COUPES</u></b> Anjou Vétérans Amitié Vétérans Paul AUGELLE (Quadras)
---	---

### LOISIRS

DUMAS Dominique	Président	
CHEVET Michel	Secrétaire	
BENAITEAU Gérard	Membre	77 équipes engagées
FUSILLIER Jacky	Membre	matchs le vendredi soir à 20 h
LE BRIZE Daniel	Membre	

<b><u>CALENDRIER</u></b> Groupes ANGERS : Matches Aller/Retour Groupe CHOLETAIS : Math Aller seul	<b><u>COUPES</u></b> Amitié Loisirs
---	--

### FUTSAL

FRESHARD Willy	Président	2 équipes engagées en DH Ligue
LE BOMIN Aurélien	Secrétaire	
CHUPIN Pierre	Membre	12 équipes engagées en District
MESSAOUDI Maël	Membre	matchs en semaine
ROBOAM Julien	Membre	

<b><u>CHAMPIONNAT 2017-2018</u></b> 1 groupe matchs aller/retour	<b><u>COUPES</u></b> Anjou Futsal + Challenge futsal féminin
--	---

### BEACH SOCCER

Un tournoi départemental parc du Lac de Maine en juin, qualificatif pour le tournoi régional

## 5. CALENDRIER DE LA SAISON 2017/2018

Dates	Seniors	Vétérans	Loisirs	Loisirs Cholet	Futsal
		Dimanche matin	Vendredi soir	Vendredi soir	Semaine antérieure
26, 27 août	1er tour Cp Fr				
1, septembre				Tournoi Puy St B	
2, 3 septembre	1er tour Cp atl				
5, septembre			Réunion clubs		
7, septembre				Réunion clubs Jallais	
8, septembre				1	
9, septembre	AG District / 50 ans				
9, 10 septembre	1er tour Cp Anjou				
14, septembre					
15, septembre			1	2	Réunion clubs
16, septembre		Réunion clubs			
15, 16 et 17 septembre	1	1			
, septembre					
23, septembre					initiés à l'arbitrage
22, 23 et 24 septembre	Coupe T1 / MR	2	2	3	
29, 30 sept et 1 octobre	2		3	4	1
6, 7 et 8 octobre	Coupe / MR	3	Coupe Ph1 / MR	Coupe Ph1 / MR	Coupe de France
13, 14 et 15 octobre	3	4	4	5	2
20, 21 et 22 octobre	Coupe / MR		5	6	3
27, 28 et 29 octobre	4		6	7	4
1er novembre	MR				
3, 4 et 5 novembre	5	5			Coupe
10, 11 et 12 novembre	Coupe / MR	6	Coupe Ph1 / MR	Coupe / MR	5
17, 18 et 19 novembre	6		7	8	6
24, 25 et 26 novembre	7	7	8	9	Coupe
1, 2 et 3 décembre	Coupe / MR	8	Coupe Ph1 / MR	Coupe / MR	7
8, 9 et 10 décembre	8		9	10	8
15, 16 et 17 décembre	9	9	Coupe Ph1 / MR	11	9
22, 23, 24 et 25 décembre	Trêve				
29, 30 et 31 décembre	Trêve				
1, janvier	Trêve				
5, 6 et 7 janvier	Coupe / MR				
12, 13 et 14 janvier	Coupe / MR	10	10	12	Coupe
19, 20 et 21 janvier	10	11	11	13	10
26, 27 et 28 janvier	11	12	12	14	11
2, 3 et 4 février	12		Coupe 1/8F / MR	8 ème	12
9, 10 et 11 février	Coupe 1/8F / MR	13	13	15	Coupe
16, 17 et 18 février	13	14	14	16	13
23, 24 et 25 février					14

Dates	Seniors	Vétérans	Loisirs	Loisirs Cholet	Futsal
		Dimanche matin	Vendredi soir	Vendredi soir	Semaine antérieure
2, 3 et 4 mars	Coupe / MR				Coupe
9, 10 et 11 mars	14	15	15	17	15
16, 17 et 18 mars	15	16	Coupe 1/4F / MR	Coupe 1/4F	16
23, 24 et 25 mars	16	17	16	18	Coupe
30, 31 mars et 1er avril	Coupe / MR				17
6, 7 et 8 avril	17	18	17	19	18
13, 14 et 15 avril	18	19	18	20	19
20, 21 et 22 avril	19		19	21	20
27, 28 et 29 avril	20				Coupe
1er mai					
4, 5 et 6 mai	Coupe / MR	20	Coupe 1/2F / MR	Coupe 1/2F	MR
8, mai	Finale C France				
10, mai					
11, 12 et 13 mai	21				
18, 19 et 20 mai	Coupe / MR	21	20	22	21
21, mai	Coupe / MR				
26, 27 et 28 mai	22	22	21	23	22
1, 2 et 3 juin			22		Finale Cpe Anjou
8, 9 et 10 juin			Finale	Finale	
14, juin	Début cpe monde				
15, 16 et 17 juin					
22, 23 et 24 juin					
date à fixer		Réunion clubs	Réunion clubs	Réunion clubs	Réunion clubs

## **6. REGLEMENT DU CHAMPIONNAT SENIORS FUTSAL**

*Le District de Maine et Loire de Football organise une épreuve dénommée «Championnat Futsal seniors» réservée aux clubs affiliés à la F.F.F., et disputée en semaine.*

### **Article 1 – Gestion de l'épreuve**

*Cette épreuve est gérée par la Commission Départementale de Football Diversifié Futsal.*

### **Article 2 – Licence des joueurs**

*La licence assurance est exigée pour tous les joueurs. Comme pour toute rencontre, une feuille de match doit être établie. Se reporter au Statut du Football Diversifié et aux articles 62 et suivants des RG de la FFF.*

### **Article 3 – Engagements**

*Les engagements accompagnés des droits doivent parvenir au siège du District de Maine et Loire avant le 4 juillet de la saison en cours.*

*Le District du Maine-et-Loire a toujours le droit de refuser l'engagement d'un club.*

### **Article 4 – Salle**

*Les clubs participant doivent impérativement disposer d'une salle adaptée à la pratique du Futsal avec un créneau horaire de 2 heures minimum.*

### **Article 5 – Définition des différentes catégories**

*Le Championnat peut comporter un ou plusieurs groupes, une ou plusieurs phases en fonction du nombre d'équipes engagées. Un play-off pourra être organisé.*

### **Article 6 – Préparation, homologation**

*1) Les calendriers sont établis par la Commission Départementale de Football Diversifié Futsal et sont homologués par le Comité de Direction de District ou son bureau.*

*2) Aucun match de championnat ne peut être remis sans accord de la Commission Départementale de Football Diversifié Futsal.*

### **Article 7 – Saisie du score et numérisation de la feuille de match**

*La saisie du score et la numérisation de la feuille de match incombent à l'équipe recevant.*

*Le score doit être saisi et la feuille de match doit être numérisée dans les 48 h.*

*En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 des Règlements des Championnats Seniors de la Ligue des Pays de Loire.*

*Une feuille de match non parvenue au secrétariat du District dans les 4 jours peut entraîner pour le club responsable la perte du match par pénalité (0 point)*

### **Article 8 – Obligation du club forfait**

*1) Tout club déclarant forfait pour une rencontre doit en aviser, par l'intermédiaire du secrétariat District la Commission Départementale de Football Diversifié Futsal en joignant une copie du document informant le club adverse.*

*2) La Commission compétente et le club adverse doivent être avisés au plus tard deux jours avant la rencontre.*

### **Article 9 – Arbitrage**

*Les arbitres officiels sont désignés par la Commission Départementale des Arbitres.*

*Les règles fédérales et régionales du statut de l'arbitrage sont applicables aux clubs disputant le championnat Futsal seniors.*

### **Article 10 – Sanctions disciplinaires**

*Les sanctions disciplinaires prises par les arbitres, quelles qu'elles soient, sont jugées par la Commission Départementale de Discipline.*

### **Article 11 – Cas non prévus**

*Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction de District sur proposition de la Commission d'Organisation.*

**Les Ponts de Cé, le 1<sup>er</sup> juillet 2017**

**Guy RIBRAULT**

**Président du District de Maine et Loire**

## 7. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN CHAMPIONNAT SENIORS FUTSAL

Angers CR Agricole

Angers Doutre SC

Angers LCDF

Angers NDC

Baugé EA Baugeois

Chateauneuf Black Pink

Chemillé Futsal A

Etriché AF

St Augustin des Bois

Thouarcé Futsal 2

Trélazé Diabolos SC 1

Trélazé Diabolos SC 2

**Organisation 2017 – 2018**

**1 phase matchs aller / retour**

## **8. REGLEMENT DE LA COUPE ANJOU SENIORS FUTSAL**

### **Article 1 – Participation des équipes**

*La coupe est ouverte à tous les clubs du District qui ont au moins une équipe senior **qui participe au championnat régional ou départemental Futsal.***

### **Article 2 – Engagements**

*Les engagements doivent parvenir au secrétariat du District du Maine-et-Loire à la date fixée par les organisateurs qui sera rappelée par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils doivent être accompagnés du montant des droits d'engagement fixés par le Conseil de District.*

*Ne peuvent s'engager dans cette épreuve que les clubs disposant d'une salle adaptée à la pratique du Futsal avec un créneau horaire de 2 heures minimum. Les clubs utilisant des salles municipales doivent certifier, sur leurs engagements, qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues ou à prévoir au calendrier de la coupe.*

*Le District du Maine-et-Loire a toujours le droit de refuser l'engagement d'un club.*

*En cas d'engagement de deux équipes, l'équipe 2 ne peut avoir dans son effectif sur la feuille de match*

- *plus d'un joueur ayant joué plus de 5 matchs en équipe supérieure.*
- *Aucun joueur n'ayant joué le match précédent en équipe 1, sauf si l'équipe supérieure joue le même jour, la veille ou le lendemain*

### **Article 3 – Participation et qualification des joueurs**

*Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés pour leur club avant le 1<sup>er</sup> février de la saison en cours.*

### **Article 4 – Modalités de l'épreuve**

*La commission organisatrice procède aux tirages au sort des matchs.*

*Les rencontres doivent avoir lieu aux dates, lieux et heures fixés. Toutefois, après accord entre les deux clubs, des modifications pourront être accordées dans la mesure où les formes et délais sont respectés.*

*Les rencontres pourront se dérouler sous forme de plateau ou de match simple sur décision de la Commission Football diversifié Futsal.*

*La finale a lieu dans une salle si possible neutre choisie par le Conseil de District sur proposition de la commission Football Diversifié Futsal.*

*En cas de match simple, la durée des matchs est de 2 x 20 mn au temps réel (mi-temps de 15 mn). En cas de résultat nul, il y aura une prolongation de 5 minutes ; si l'égalité persiste, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pieds au but suivant les prescriptions réglementaires.*

### **Article 5 – Saisie du score et numérisation de la feuille de match**

*La saisie du score et la numérisation incombent à l'équipe recevant.*

*La feuille de match devra être numérisée dans les 48 heures.*

*En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende sera appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 des Règlements des Championnats Seniors de la LFPL.*

*Une feuille de match non parvenue au secrétariat du District dans les 4 jours peut entraîner pour le club responsable la perte du match par pénalité.*

### **Article 6 – Forfait**

*Le forfait d'une équipe, dûment constaté et enregistré par la commission compétente, sera pénalisé d'une amende égale au montant des droits d'engagement.*

## **Article 7 – Arbitrage**

*Les arbitres des rencontres sont désignés par la Commission départementale d'arbitrage.*

*Les frais d'arbitrage seront répartis comme suit :*

- *Jusqu'aux ½ finales incluses : 50 % pour chaque club participant,*
- *Finale : 50 % pour le club organisateur et 25 % pour chaque club participant.*

## **Article 8 – Sanctions disciplinaires**

*Les sanctions disciplinaires prises par les arbitres, quelles qu'elles soient, sont jugées par la Commission Départementale de Discipline.*

## **Article 9 – Réserves, réclamations et appels**

*Les réserves et réclamations sont traitées par la commission organisatrice. Les appels doivent être formulés dans les conditions prévues à l'article 190 des R.O. LFPL, étant entendu que la commission départementale d'appel statuera en dernier ressort.*

## **Article 10 – Modification des règlements**

*Le district se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.*

## **Article 11 – Cas non prévus**

*Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le **Comité de Direction** de District sur proposition de la Commission d'Organisation.*

**Les Ponts de Cé, le 1<sup>er</sup> juillet 2017**

**Guy RIBRAULT**

**Président du District de Maine et Loire**



## **9. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE ANJOU SENIORS FUTSAL**

**Angers CA Agricole**

**Angers Dautre SC**

**Angers L2M Futsal**

**Angers LCDF**

**Angers NDC**

**Baugé EA Baugeois**

**Chateauneuf Black Pink**

**Chemillé Futsal A**

**Etriché AF**

**St Augustin Futsal**

**Thouarcé Futsal 1**

**Thouarcé Futsal 2**

**Trélazé Diabolos SC 1**

**Trélazé Diabolos SC 2**

**Elimination directe : 1/8èmes, ¼ Finale, ½ Finale et Finale**

## **10. REGLEMENT DU CHALLENGE DE L'ANJOU FEMININ FUTSAL**

### **Article 1 – Participation des équipes**

*La coupe est ouverte à tous les clubs du District qui ont au moins une équipe senior **qui participe au championnat régional ou départemental féminin (foot à 11).***

### **Article 2 – Engagements**

*Les engagements doivent parvenir au secrétariat du District du Maine-et-Loire à la date fixée par les organisateurs qui sera rappelée par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils doivent être accompagnés du montant des droits d'engagement fixés par le Conseil de District.*

*Un club peut engager plusieurs équipes. Pour chacune des équipes il devra fournir une liste de 12 joueuses, sachant que seules deux joueuses pourront être alignées dans plusieurs équipes.*

*Le District du Maine-et-Loire a toujours le droit de refuser l'engagement d'un club.*

### **Article 3 – Participation et qualification des joueuses**

*Pour disputer cette coupe, tous les joueuses doivent être licenciées libre ou futsal pour leur club avant le 1<sup>er</sup> février de la saison en cours.*

### **Article 4 – Modalités de l'épreuve**

*La commission organisatrice procède aux tirages au sort des matchs.*

*Les rencontres se dérouleront par plateau sous forme de poules (formule championnat) et devront avoir lieu aux dates, lieux et heures fixés.*

*Le classement est établi ainsi : victoire 3 pts, nul 1 pt et défaite 0 pt.*

*En cas d'égalité des points à l'issue des matchs de poule, il sera procédé comme suit :*

- . a) classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputées entre elles.*
- . b) goal average général.*
- . c) meilleure attaque.*
- . d) tirage au sort effectué par la commission.*

*La finale a lieu en lever de rideau de la finale de la coupe d'Anjou Futsal Seniors dans une salle si possible neutre choisie par le Conseil de District sur proposition de la Commission Football Diversifié Futsal.*

*La durée des matchs est de 2 x 20 mn au temps réel (mi-temps de 15 mn).*

### **Article 7 – Arbitrage**

*Les arbitres des rencontres de poules seront soit des arbitres officiels futsal soit des dirigeants, ceux de la finale seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage.*

### **Article 8 – Sanctions disciplinaires**

*Les sanctions disciplinaires prises sont jugées par la Commission Départementale de Discipline.*

### **Article 9 – Réserves, réclamations et appels**

*Les réserves et réclamations sont traitées par la commission organisatrice. Les appels devront être formulés dans les conditions prévues aux articles 190 de la LFPL étant entendu que la commission départementale d'appel statuera en dernier ressort.*

**Article 10 – Modification des règlements**

*Le district se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.*

**Article 11 – Cas non prévus**

*Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Conseil de District sur proposition de la Commission d'Organisation.*

***Les Ponts de Cé, le 1<sup>er</sup> juillet 2017***

***Guy RIBRAULT***

***Président du District de Maine et Loire***

## 11. DIRIGEANTS ET JOUEURS INITIES A L'ARBITRAGE FUTSAL

### Arbitrage par deux officiels désignés

- En cas d'absence de l'un des deux arbitres officiels désignés, les clubs effectuent un tirage au sort pour remplacer l'arbitre officiel absent par un licencié.
- En cas d'absence des deux arbitres officiels désignés, chaque club fournit un licencié.

### Arbitrage par un officiel désigné et l'initié du club recevant

- L'arbitre ne doit accepter le licencié initié que s'il présente sa licence et le document « dirigeant ou joueur initié » fourni par le District
- Le dirigeant ou joueur initié **arbitre sur le côté opposé au banc et doit se montrer pleinement solidaire de l'arbitre officiel.**
- L'initié officiant aux côtés de l'arbitre officiel **ne peut en aucun cas jouer sur ce même match.**
- En cas d'absence de l'officiel désigné, le club visiteur fournit un licencié pour le remplacer.
- En cas d'absence de l'initié du club recevant, le club recevant fournit un licencié. Par ailleurs une amende de 32 € lui est attribuée pour non-respect de l'engagement (fournir un initié pour l'arbitrage) de début de saison.

### Règles :

#### Savoir être

- Toute tricherie sur le nom de la personne initiée officiant avec l'arbitre officiel entraînera le retour pour la fin de saison à deux arbitres officiels désignés.
- Tout dérapage collectif, tout comportement collectif inadapté avec l'esprit sportif et le fair-play entraînera le retour à deux arbitres officiels sur les matches de fin de saison à domicile du club fautif.
- Tout manquement à l'éthique, tout dérapage individuel d'un dirigeant ou joueur licencié entraînera sa radiation du corps de dirigeants ou joueurs initiés à l'arbitrage futsal.

#### Statut de l'arbitrage

- Le fait d'avoir dans ses effectifs des licenciés initiés à l'arbitrage Futsal **ne dispense pas** les clubs de se mettre en règle avec le statut de l'arbitrage et les règlements de la Ligue. **Chaque club doit avoir dans son effectif autant d'arbitres que d'équipes engagées** (cf. Statut fédéral et règlements Ligue).

## 12. RAPPELS

### Obligations

#### Licences

11 licences de joueurs au minimum

Art 31 RG LFPL

3 licences de dirigeants au minimum

Art 30 RG LFPL

#### Statut de l'arbitrage

1 arbitre minimum par club

1 arbitre par équipe engagée

Sanction financière par arbitre manquant

Art xx RG LFPL

Art 46 Statut Fédéral

Art 62 RG – et annexe 7

#### Situation financière des clubs

Etre à jour dans sa situation financière de la saison 2016-2017 pour être accepté dans les compétitions 2017-2018

### Organisation des rencontres

#### Nombre de dirigeants exigé lors des rencontres :

##### Lors d'un déplacement

Règle : 2 dirigeants (1 sur le banc de touche, 1 éventuellement arbitre)

##### Lors d'une réception

Règle : 3 dirigeants (1 à la table de marque, 1 éventuellement arbitre, 1 sur le banc de touche)

Plus un joueur ou dirigeant initié à l'arbitrage futsal.

### Forfait d'une équipe

- Aucun contact avec l'arbitre pour le décommander, Aucun contact avec le club adverse pour le décommander.
- Aviser le District (secrétariat) qui informera ensuite les différents intervenants  
Heures d'ouverture téléphonique du secrétariat  
du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.
- En cas d'impossibilité de dernière minute, aviser le Président de la commission Willy FRESHARD (tél. 06 13 72 57 44).  
**Dans ce cas, c'est le Président de la Commission qui informe les arbitres et le club adverse.**

### Modification de salle, date ou horaire :

- Solliciter l'accord de la commission dans les délais (semaine précédente) auprès du secrétariat  
Heures d'ouverture téléphonique du lundi au vendredi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.
- Aucun contact avec l'arbitre (les modifications lui sont communiquées par le secrétariat du District ou le responsable des désignations arbitres).
- Le District (secrétariat) informera ensuite les différents acteurs.

## Arbitrage match de championnat :

### Le club recevant ne possède pas de joueur ou dirigeant initié

- Dans la mesure du possible, deux arbitres officiels seront désignés pour chaque rencontre.
- Si un seul arbitre officiel se présente sur la rencontre (une ½ h avant le coup d'envoi prévu), le club recevant devra fournir un licencié (joueur ou dirigeant) pour arbitrer en second la rencontre. **Ce licencié ne pourra pas participer au match en tant que joueur.**
- Si aucun arbitre officiel ne se présente sur la rencontre, les deux clubs devront fournir un licencié (joueur ou dirigeant) pour arbitrer la rencontre. L'arbitre principal sera désigné par tirage au sort. **Ces licenciés ne pourront pas participer au match en tant que joueurs.**

### Le club recevant possède des joueurs ou dirigeants initiés

- Dans la mesure du possible, un arbitre officiel sera désigné pour chaque rencontre.
- L'initié du club recevant sera le second arbitre.
- Si l'arbitre officiel ne se présente pas sur la rencontre (une ½ h avant le coup d'envoi prévu), le club recevant devra fournir un licencié (joueur ou dirigeant) pour arbitrer en second la rencontre. **Ce licencié ne pourra pas participer au match en tant que joueur.**

## Arbitrage match de coupe :

- Dans la mesure du possible, deux arbitres officiels seront désignés pour chaque rencontre.
- Si un seul arbitre officiel se présente sur la rencontre (une ½ h avant le coup d'envoi prévu), le club recevant devra fournir un licencié (joueur ou dirigeant) pour arbitrer en second la rencontre. **Ce licencié ne pourra pas participer au match en tant que joueur.**
- Si aucun arbitre officiel ne se présente sur la rencontre, les deux clubs devront fournir un licencié (joueur ou dirigeant) pour arbitrer la rencontre. L'arbitre principal sera désigné par tirage au sort. **Ces licenciés ne pourront pas participer au match en tant que joueurs.**

**A l'attention des arbitres et des clubs :** les lois de jeu et leur application sont les mêmes quelle que soit la compétition (nationale, régionale ou départementale).

Les arbitres doivent faire l'appel des joueurs (à l'aide de la licence ou d'une pièce d'identité accompagnée du bordereau de demande de licence) avant la rencontre.

## Feuilles de matchs :

- Elles sont distribuées lors de la réunion du mardi 6 septembre 2016. Elles sont également disponibles sur le site du District en rubrique « téléchargement ».
- Dans les 48 h suivant le match, le résultat doit être saisi, puis (seulement après saisie du résultat) les feuilles de matchs et les annexes doivent être numérisées.  
En cas de difficultés de numérisation, elles doivent être envoyées dans les délais impartis en pièces jointes par mail de la messagerie officielle du club.

## Indemnisation du ou des arbitres officiels :

### Championnat départemental et coupe de l'Anjou

- Ne faire aucun règlement.
- Le règlement est effectué par le District qui ensuite fait un prélèvement sur votre compte.

### Compétitions régionales et nationales

- Règlement **sur place** par moitié pour chacun des clubs.

### 13. DISPOSITIONS FINANCIERES DES COMPETITIONS FUTSAL

#### Rappel de quelques dispositions financières pouvant vous concerner :

##### Engagements

- Droits d'engagement Championnat départemental : 50 €
- Redevance forfaitaire Championnat départemental : 40 €
- Droits d'engagement Coupe de l'Anjou : 50 €

##### Saisie du résultat et feuille de match

- Retard saisie des résultats : 10 €
- Retard numérisation feuille de match : 15 €
- Non présentation de licence : 15 €
- Amendes pour avertissement, exclusion et rapport hors match : voir frais dossier Discipline
- Réclamations, réserves concernant soit la qualification des joueurs, soit les questions techniques : 50 €
- Droit d'appel commission départementale : 250 €
- Pénalité pour fraude et dissimulation : 150 €

##### Forfaits

- Forfait match aller : droit d'engagement (50 €)
- Forfait sur match retour à l'extérieur : droit d'engagement (50 €)  
+ déplacement de l'équipe adverse si cette dernière s'est déplacée au match aller

##### Arbitrage

- Insuffisance d'arbitre  
Année 1 : 36 €  
Année 2 : 72 €  
Année 3 : 108 €  
Année 4 : 144 €

#### 14. DATES A RETENIR

- Réunion de début de saison

Vendredi 15 Septembre 2017 au District à 19 h 30

**Présence obligatoire**

- **Assemblée Générale du District** (Assemblée électorale donc obligatoire)

**Samedi 9 septembre 2017 à 9 h 00 aux Ponts de Cé, salle Athlétis**

Pointage à partir de 8 h

- Formation d'initiés à l'arbitrage Futsal

Samedi 23 Septembre 2017 au District à 9 h

**Venir avec papier et crayon**

- Première journée du championnat départemental

Semaine 39 du 25 au 29 septembre 2017

- **Assemblée Générale de Ligue (Ligue des Pays de Loire)**

**Samedi 11 novembre 2017 à 9 h 00 au Louroux Béconnais**

- Premier tour de Coupe d'Anjou

Semaine 6 du 5 au 10 février 2018

- **Assemblée Générale de Ligue (Ligue des Pays de Loire)**

**Samedi 21 avril 2018 à 9 h 00 à St Georges sur Loire**

- Finale du Challenge Féminin Futsal

Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018

- Finale de la coupe d'Anjou Futsal

Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018

- Réunion de fin de saison

Juin 2017

**Présence obligatoire**



## 15. CRENEAUX DES MATCHS ET SALLES

- Angers Crédit Agricole                      Lundi 21 h 30                      Gymnase Chevreul Angers
- Angers Doutre SC                              Vendredi 21h                      Gymnase André Bertin Angers
- Angers L2M    Ligue
- Angers LCDF                                      Lundi 21 h 30                      Gymnase Chevreul Angers
- Angers NDC                                      Vendredi 20 h 30                      Gymnase André Bertin Angers
- Baugé EA Baugeois                              Jeudi 20 h 45                      Gymnase des Maucardières  
Le Vieil Baugé
- Chateaufort Black Pink                      Mardi 21h                      COSEC Chateaufort sur Sarthe
- Chemillé Futsal                                  Vendredi 21 h                      Salle du grand Avault Chemillé
- Etriché A    Mercredi 21 h 15                      Salle des Sports Etriché
- St Augustin des bois                              Jeudi 21 h                      Salle des Sports St Augustin des Bois
- Thouarcé Futsal 1                                  Ligue
- Thouarcé Futsal 2                                  Vendredi 21 h                      Salle du Layon Faye d'Anjou
- Trélazé Diabolos SC                              Lundi 20 h 30                      Salle du Petit Bois Trélazé

## **16. CONTACTS DISTRICT**

### **Secrétariat en charge de la Commission**

**Mme Stéphanie DAUDIN**

Téléphone : **02 41 57 67 99**

Mail : [sdaudin@foot49.fff.fr](mailto:sdaudin@foot49.fff.fr)

Adresse : **4, rue Pierre de Coubertin  
49130 Les Ponts de Cé**

### **Référent du football Diversifié auprès du Conseil de District**

**Jack. GASTINEAU**

Téléphone : **06 18 46 39 13**

Mail : [jgastineau@foot49.fff.fr](mailto:jgastineau@foot49.fff.fr)

### **Président de la Commission Futsal**






**Willy FRESHARD**

Téléphone : **06 13 72 57 44**

Mail : [willy.freshard@club-internet.fr](mailto:willy.freshard@club-internet.fr)

## 17. COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

### Commission Départementale Futsal

	<p><b><u>Willy FRESHARD</u></b> <i>Président</i></p> <p>Tél. 06 13 72 57 44 <a href="mailto:willy.freshard@club-internet.fr">willy.freshard@club-internet.fr</a></p>
	<p><b><u>Maël MESSAOUDI</u></b> <i>Membre</i></p>
	<p><b><u>Pierre CHUPIN</u></b> <i>Membre</i></p>
	<p><b><u>Aurélien LE BOMIN</u></b> <i>Secrétaire</i></p>
	<p><b><u>Julien ROBOAM</u></b> <i>Membre</i></p>

## 18. LISTE DES CORRESPONDANTS FUTSAL SAISON 2017/2018

- |                          |                        |   |
|--------------------------|------------------------|---|
| • Angers Crédit Agricole | Florian BALER          | Tél. Port. 06 80 24 29 91<br><a href="mailto:florianbaler@hotmail.com">florianbaler@hotmail.com</a>       |
| • Angers Dautre SC       | Pierre CHUPIN          | Tél. Port. 06 62 66 14 42<br><a href="mailto:pierre.chupin@bbox.fr">pierre.chupin@bbox.fr</a>             |
| • Angers L2M             | François LEFRANC       | Tél. Port. 06 47 93 21 13<br><a href="mailto:f.lefranc49@laposte.net">f.lefranc49@laposte.net</a>         |
| • Angers LCDF            | Aurélien LE BOMIN      | Tél. Port. 06 98 07 79 81<br><a href="mailto:a.lebomin@hotmail.fr">a.lebomin@hotmail.fr</a>               |
| • Angers NDC             | Philippe GIRARD        | Tél. Port. 06 87 83 37 63   |
| • Baugé EA Baugeois      | Maxime MILSONNEAU      | Tél. Port. 06 88 90 84 98<br><a href="mailto:max.milsonneau@gmail.com">max.milsonneau@gmail.com</a>       |
| • Chateauneuf Black Pink | Ludovic WEBER          | Tél. Port. 06 87 09 01 10<br><a href="mailto:ludovicweber2b@orange.fr">ludovicweber2b@orange.fr</a>       |
| • Chemillé Futsal        | Tarik BANI             | Tél. Port. 06 73 64 78 16<br><a href="mailto:tqrik49@hotmail.fr">tqrik49@hotmail.fr</a>                   |
| • Etriché A              | Maxime GILBERT         | Tél. Port. 06 30 65 24 62<br><a href="mailto:maximegilbert10@gmail.com">maximegilbert10@gmail.com</a>     |
| • St Augustin des Bois   | Pascal VENEROZY Pascal | Tél. Port. 06 74 46 87 39<br><a href="mailto:venerozy.pascal@wanadoo.fr">venerozy.pascal@wanadoo.fr</a>   |
| • Thouarcé Futsal        | Corentin CHOLLET       | Tél. Port. 06 75 10 58 23<br><a href="mailto:cochollet@gmail.com">cochollet@gmail.com</a>                 |
| • Trélazé Diabolos SC    | Laurent CAILLEAU       | Tél. Port. 06 63 52 21 01<br><a href="mailto:laurentcailleau@hotmail.com">laurentcailleau@hotmail.com</a> |

## 19. LISTE DES JOUEURS OU DIRIGEANTS INITIES A LA PRATIQUE DE L'ARBITRAGE

### - Angers LCDF :

- AGARD Nicolas (2546581858)
- CUVELIER David (400636187)
- JANNIOT Baptiste (2047113475)
- LE BOMIN Aurélien (2287720416)
- LE TOQUIN Camille (2543353432)
- ROBOAM Julien (1696012661)
- CHEVREUX François (430670550)
- GOGUET Valentin (2543387417)
- NEGRIER Thomas (1620947501)
- NOURRISSON Valentin (1162419767)
- POISBLAUD Clément (430683647)

### - Angers Dautre SC :

- BOISARD Ghislain (2543979754)
- DOGUET Thomas (430629423)
- DOGUET Yannick (430629399)
- PANLOUP Fabien, sous réserve de licence à jour
- ROUAULT Anthony (430629399)

### - Angers NDC :

- JAMMA Abdou (2548388252)

### - Châteauneuf Black Pink :

- BOURGEOIS Ludovic (440614597)
- THIBAULT Didier (430606360)
- WEBER Ludovic (410741172)

### - Chemillé Futsal :

- BANI Mohamed (430625692)
- BANI Tarik (430679954)

### - Etriché A :

- ARNOUX Charly (420762962)
- GILBERT Maxime (410739723)
- GOUFFIER Sébastien (420750334)
- LEFEVRE Axel (2543058383)
- OLIVIER Guillaume (2544018171)
- RISSE Dylan (2543908847)
- BIAIS Nicolas (410739722)
- BORDAS Sofiane (2543454380)
- CHUPIN Grégoire (2543591543)
- MEIGNAN Baptiste (410741896)
- ROBIN Dimitry (420759119)

**- St Augustin Futsal :**

- CESBRON Gwenael (430616350)
- GUILLOUX Mickael (2547923836)
- LORTON Hervé (450623540)

**- Thouarcé Futsal :**

- GAUTREAU Julien (400628544)
- MARBOEUF Tony (480615839)
- VERDIER Corentin (400628548)
- VERDIER Justin (450615988)
- BARRE Simon (2543047845)
- CHOLLET Corentin (410741793)
- CHOLLET Killian (410741793)
- MARTIN Antoine (490613742)
- PELLEN Etienne (2544218205)
- TARDIF Jérémy (490623159)

**- Trélazé Diabolos SC (2 équipes) :**

- BULCOURT Fabien (2546571285)
- KERAUDREN Ywann (2297710483)
- KOURISNA Sadik (2543898994)
- RICHARD Nicolas (1620482808)
- ROUTHIER Damien (460622434)
- DESSIMOULIE Sylvain (1119313527)
- GROSBOIS Anthony (430607518)
- LERAY Mathieu (430607518)

**Notes :**



**Baugé EA, vainqueur du Challenge Futsal Féminin 2017**



**Thouarcé Futsal vainqueur de la coupe d'Anjou face à ses supporters**